



Non présentation d'enfant

Par **chanelle76**, le **27/02/2014** à **10:14**

bonjour,

Je suis divorcée, l'année dernière je suis passé devant le juge aux A.F. car ma fille de 16 ans ne voulait plus de la garde alternée. Aujourd'hui elle a des conflits avec son papa. Elle ne désire plus aller chez lui. Il se dispute avec sa compagne, il a à moitié séquestré ma fille enfin c'est de pire en pire.

Que dois-je faire? saisir de nouveau le Juge, déposer une main courante (ce que j'ai essayé de faire mais la police m'a dit que ça ne servait à rien vu l'age de ma fille, 17 ans aujourd'hui). J'ai peur qu'il saisisse un avocat de son côté. J'ai peur qu'il porte plainte contre moi pour non présentation d'enfant.

J'ai l'avis de deux avocats qui se contredisent.

L'un dit que je vais avoir des ennuis, l'autre dit que ne risque pas grand chose. Mais qui croire. Pouvez-vous m'aider.

merci

Par **cocotte1003**, le **27/02/2014** à **11:42**

Bonjour, tant que votre fille est mineur, elle doit se conformer au dernier jugement.

Effectivement le père peut porter plainte pour non présentation d'enfant. Aux vues de son age, faire une demande au jaf ne servira pas à grand chose puisqu'elle va être majeur et fera alors comme elle veut, cordialement